



Le Prix

Gestion des actifs municipaux

Le prix Gestion des actifs municipaux, créé en 2019 par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), est décerné annuellement à une municipalité pour souligner son travail remarquable à la saine gestion de ses actifs, inspirée par les meilleures pratiques.



Association
des ingénieurs
municipaux
du Québec

Formulaire de mise en candidature



Prix Gestion des actifs municipaux

Formulaire de mise en candidature

Nom de la municipalité :

Adresse de la municipalité :

Signataire autorisé :

Titre :

Nom du signataire :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Personne-ressource :

Titre :

Nom de la personne :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Titre de la démarche :



Critère - Démarche en gestion des actifs (25%)

- *Décrivez la démarche que vous avez implantée en gestion des actifs et comment cette démarche contribue à la saine gestion des actifs de votre municipalité (400 mots maximum)*



Critère - Évolution dans la gestion des actifs (25%)

- *Décrivez en quoi la démarche a modifié votre manière de gérer les actifs dans votre municipalité (250 mots maximum)*



Critère - Implication des services de la municipalité (25%)

- *Décrivez dans quelle mesure les ressources des divers services de la municipalité ont été mis à contribution dans la démarche de gestion des actifs (250 mots maximum)*



Critère - Innovation des pratiques de gestion des actifs (15%)

- *Décrivez quels sont les aspects originaux et innovateurs de votre démarche (250 mots maximum)*

